



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4124

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Hélix pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4ème

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4124 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION HELIX POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT SITUÉS 6-8 RUE RUPLINGER A LYON 4EME (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^e, lots d'une co-propriété, relevant de son domaine privé.

Afin de contribuer à une large pratique des arts martiaux, la Ville de Lyon met à disposition par voie de convention, depuis deux saisons sportives, ces locaux à plusieurs associations (Judo Club Croix Roussien, Arts martiaux du 4^{ème}, Arts martiaux des Canuts, Haidong Gumdo)

Pour cette nouvelle saison sportive 2018/2019, la Ville de Lyon a souhaité élargir cette mise à disposition partagée à l'association Hélix. Celle-ci propose la pratique de la danse contact, activité de danse improvisée, alliant notamment la lutte et les arts martiaux.

Ces locaux en rez de chaussée, dont l'utilisation est partagée entre les cinq associations, comprennent notamment une salle de judo de 335 m² (petit et grand tatamis), un bureau, deux vestiaires et une salle des moniteurs.

La mise à disposition de ces locaux aux associations citées est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité, chauffage). Un abonnement général étant au nom de la Ville de Lyon, les associations rembourseront à celle-ci leur part du coût des abonnements et consommations au prorata des créneaux attribués à chacune d'entre elles.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 6 090 €/an.

Cette convention prendra effet le 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an et comporteront des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association «Hélix» pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^e est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY